



# Le patrimoine bâti

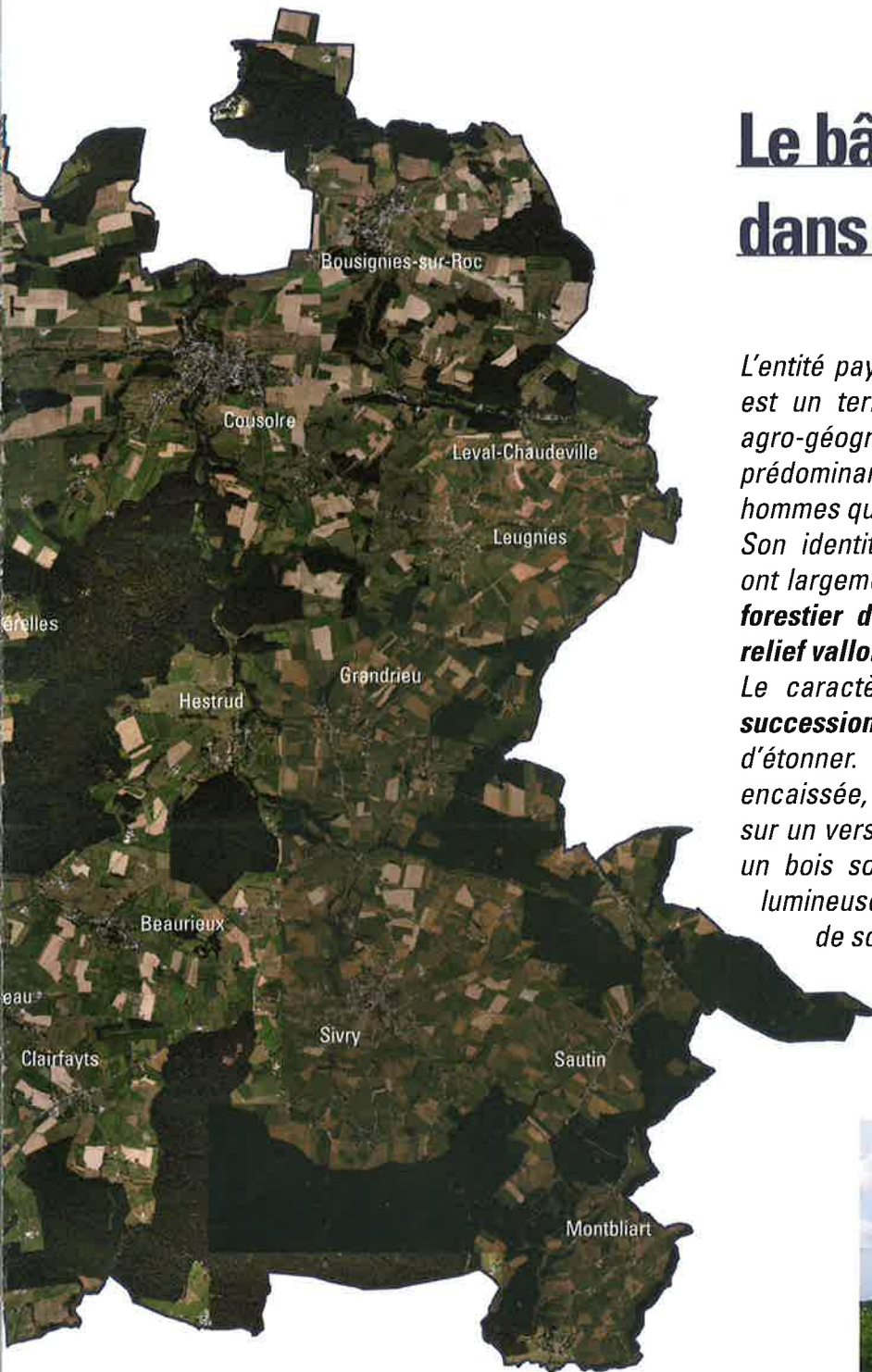
La Fagne de Solre

CONTEXTE

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3



## Le bâti dans le paysage

*L'entité paysagère transfrontalière de la Fagne de Solre est un territoire de transition entre plusieurs régions agro-géographiques. Elle présente un caractère rural prédominant hérité de l'exploitation de la nature par des hommes qui cherchaient à y assurer leur subsistance. Son identité est fondée sur trois éléments paysagers qui ont largement influencé l'organisation bâtie : **un couvert forestier dominant, une omniprésence de l'eau et un relief vallonné.***

*Le caractère remarquable de l'entité réside dans la **succession des paysages** dont la diversité ne cesse d'étonner. D'une ambiance intime dans une vallée encaissée, on découvre depuis le coteau un village blotti sur un versant bocager. D'une route sinueuse traversant un bois sombre, le paysage s'ouvre sur une clairière lumineuse occupée en son centre par un bourg entouré de son écrin végétal.*



Solre-le-Château, au cœur d'une vaste clairière.



Sivry, bâti dispersé sur le versant bocager.

# Une alternance de paysages

## Hydrographie et relief

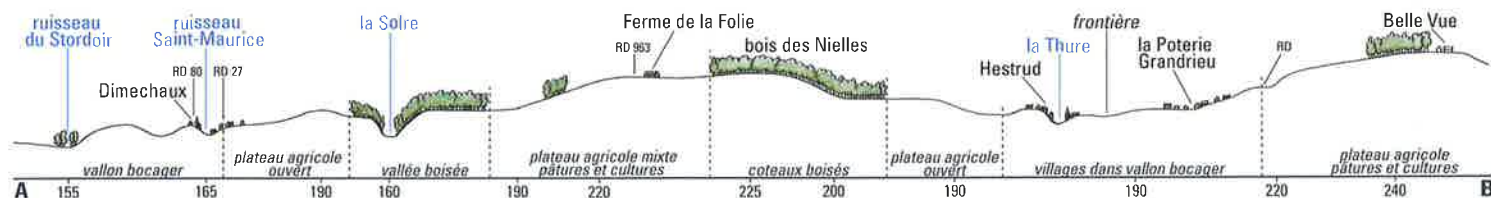
L'entité transfrontalière de la Fagne de Solre se situe à la bordure occidentale du massif des Ardennes. Elle présente aussi une gradation topographique entre la vallée de la Sambre au nord et les coteaux de l'Helpe majeure au sud. Le relief s'élève progressivement, les altitudes oscillent de 160 m dans les vallées à plus de 200 m sur les hauteurs, atteignant 250 m au niveau du bois de la Franoye à la frontière entre Clairfayts et Sivry.

Le secteur présente un réseau hydrographique dense. Trois vallées principales parcourent l'entité : la Solre, la Thure et la Hante. Ces cours d'eau, affluents de la Sambre, entaillent le plateau presque parallèlement et ont la particularité d'être orientés sud-est/nord-ouest. Ils présentent des vallées particulièrement encaissées où les fonds plats sont principalement occupés par des prairies permanentes et les versants abrupts sont couverts de boisements. D'autres rivières secondaires se rattachent aux bassins versants de la Sambre au nord, et de l'Helpe majeure au sud. Le paysage accidenté, caractéristique des Fagnes, résulte également de la présence de nombreux ruisseaux qui découpent le relief en une infinité de vallons.



Sources : Extrait BD Cartho ©IGN, Limites communales (côté France) - Extrait BD Topo ©IGN - Paris - 2002, Limites communales (côté Belgique) - ©Service Public de Wallonie - 2009 ; Réalisation : SMPNRA, 2011. Copie et reproduction interdites.

### Coupe paysagère ouest-est.



Bérelles, au milieu d'une clairière.



La Hante, fond de vallée occupé par les prairies et versants boisés.



Grandrieu, maillage bocager distendu en remontant sur les plateaux agricole.

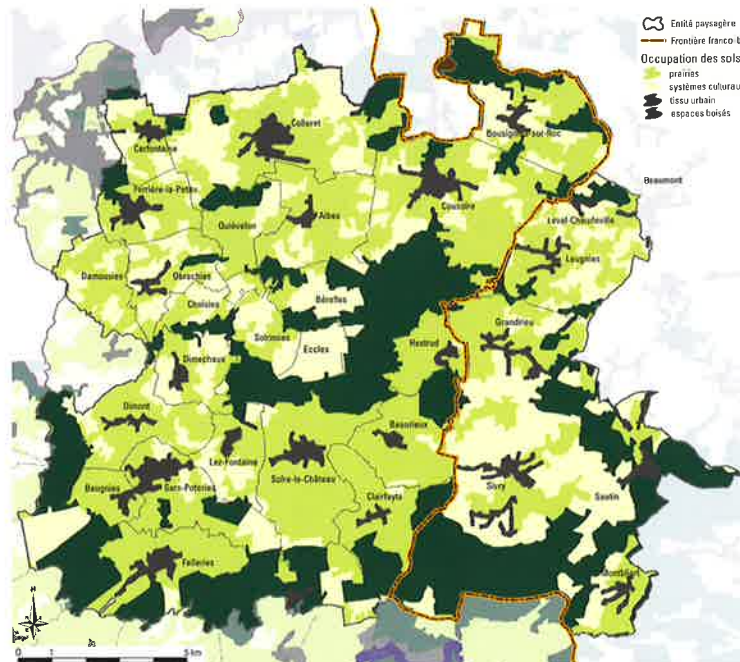
## L'occupation végétale du sol

L'autre caractéristique de la Fagne de Solre est la structuration du paysage en « passes » qui rythme la découverte du territoire.

Les bandes forestières sont orientées d'est en ouest, elles couvrent les hauteurs ou épousent les vallons escarpés. Ainsi, les boisements forment presque invariablement l'horizon. Deux grands massifs boisés, situés au sommet des versants de la Sambre et de l'Helpe majeure, délimitent visuellement l'entité.

Entre ces cordons végétaux s'ouvrent des clairières dans lesquelles s'implantent les villages. Ainsi, les co-visibilités entre les communes sont quasiment inexistantes. En raison de la localisation de la frontière généralement sur les points hauts et des passages étroits entre la France et la Belgique, le constat est le même pour les villages frontaliers.

On observe également une progression dans l'occupation végétale du sol. Au sud, les pâtures dominent, le bocage dense et la forêt limitent la profondeur des vues. Puis, on traverse des secteurs dans lesquels la part des bois augmente graduellement, créant des situations de pseudo-clairière. Au nord-ouest, à mesure que le relief s'adoucit, les cultures prennent le pas sur les prairies, la maille bocagère est distendue et se limite à une auréole autour des villages.



Sources : Occupation du sol - ©Corine Land Cover/IFN - 2000 (France), ©Corine Land Cover/ING - 2000 (Belgique), Limites communales (côté France) - Extrait BD Topo ©IGN - Paris - 2002, limites communales (côté Belgique) - ©Service Public de Wallonie - 2009 Réalisation : SMPNRA, 2011. Copie et reproduction interdites.



# Les grands types de paysages bâtis

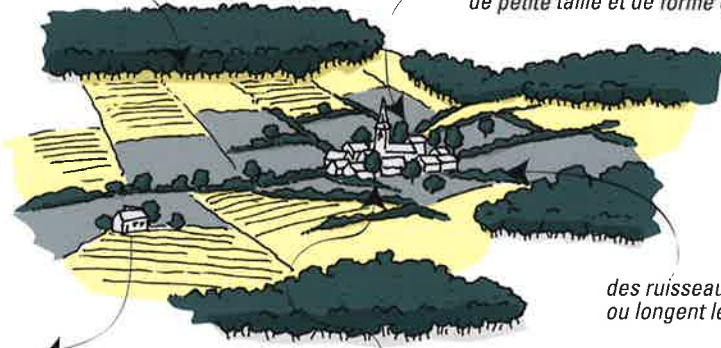
La combinaison des principaux éléments paysagers évoqués précédemment (topographie, hydrographie et occupation du sol) génèrent des types d'implantation et d'environnement des villages variés. L'omniprésence des boisements dans la perception des paysages est l'élément récurrent qui permet de décrire ces paysages bâtis. Les deux premiers, en paysage fermé, sont les plus représentatifs de l'entité paysagère et leurs caractéristiques peuvent se combiner. Le troisième se rencontre davantage sur les franges du territoire, à la transition avec les entités paysagères voisines.

## BÂTI EN PAYSAGE FERMÉ

### La clairière

les boisements situés sur les hauteurs ferment l'horizon

le bâti est groupé dans le noyau de petite taille et de forme compacte



des isolés sont implantés en lisière forestière ou au niveau des passes, défrichements tardifs

une ceinture bocagère entoure les villages implantés sur les versants des vallons

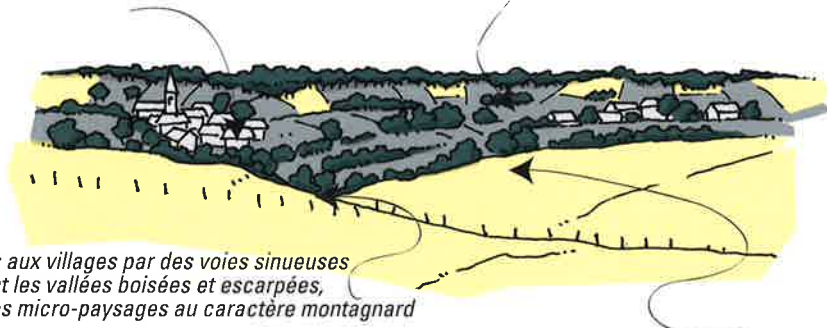
Dans la partie centrale de l'entité et sur certaines de ses extrémités, les boisements forment une ceinture végétale autour des villages. Le motif de la clairière est caractéristique des paysages de la Fagne de Solre et de la spontanéité de leur découverte. En franchissant les bandes boisées, on passe subitement d'un milieu sombre et fermé à une clairière lumineuse et habitée. Le sentiment de paysage bâti fermé est plus ou moins fort selon la taille de la clairière.

### Les vallons bocagers

La majorité des villages est installé dans les vallons des ruisseaux affluents de la Solre ou dans les vallées de la Thure et de la Hante. Le bâti se concentre sur les versants en profitant des légers replats et se développe parallèlement au cours d'eau. Les plateaux sont réservés aux cultures. Depuis les versants bâtis, les vues vers le paysage environnant sont quasi inexistantes. De même, depuis les plateaux, les villages se découvrent tardivement en pénétrant dans les vallons.

le bâti est implanté sur les versants bocagers des vallées ou des vallons

le versant opposé au noyau, plus abrupt, est occupé par des bois ou par un autre ensemble bâti



les accès aux villages par des voies sinuées traversant les vallées boisées et escarpées, créent des micro-paysages au caractère montagnard

peu de relations visuelles entre le plateau ouvert et la vallée dont seul émerge souvent le clocher de l'église

## BÂTI EN PAYSAGE OUVERT

ouverture du paysage : les cultures prennent le pas sur les prairies et le maillage bocager se distend

l'horizon lointain est fermé par la ligne de crête ou par des boisements morcelés qui ponctuent le plateau



les noyaux implantés sur le plateau présentent un bâti plus lâche

l'habitat est davantage dispersé notamment à proximité des boisements

Sur la frange nord-ouest du territoire et sur quelques points haut au sud, le relief plus doux, la trame végétale plus lâche et l'augmentation des labours au détriment des prairies, produisent des paysages bâtis plus ouverts. La limite entre l'espace bâti et le milieu agricole devient floue.



# Enjeux paysagers

*La Fagne de Solre est couramment définie comme une vaste forêt entrecoupée de clairières souvent occupées en leur centre par un village. Ainsi, la traversée de ce territoire transfrontalier offre la vision d'une variété de paysages ruraux de qualité : bandes forestières, clairières habitées, versants couverts de prairies, vallées boisées... qu'il convient de préserver à une échelle supracommunale.*

## En paysage fermé :

L'occupation végétale du sol alliée à la topographie et à l'implantation du bâti, introduit une profondeur des vues où le paysage se lit en plans successifs. A ce titre, il convient de maintenir l'équilibre entre secteur bâti, auréole bocagère, prairies, cultures et boisements.

### La clairière

- Préserver les visions panoramiques des clairières à la sortie des passes et veiller à ce qu'aucun élément ne vienne perturber le panorama (structures verticales, teintes des toitures par exemple).

- Conserver l'équilibre entre l'espace ouvert de la clairière, occupé en son centre par le bourg, et l'horizon boisé, en évitant la dispersion de l'habitat et les boisements morcelés.

- Veiller au maintien de la ceinture bocagère des villages qui est fondamentale tant pour la perception du paysage, les fonctions anti-érosive et brise-vent des haies, que pour le cadre de vie des habitants.

### Les vallées bocagères

- Renforcer le rôle des vallées comme élément structurant du paysage.

- Eviter l'étalement urbain sur les plateaux et maintenir une transition douce, confortant le caractère rural, entre parcelles bâties et cultivées. Cette attention est importante pour les visions lointaines du bourg et pour la mise en valeur des entrées de villages.

- Préserver les fonds de vallées de l'urbanisation: la disparition des prairies concourt à dénaturer l'image du territoire et menace les qualités écologiques de ces milieux.

- En secteur non bâti, préserver des ouvertures visuelles vers le fond de vallée (en évitant la privatisation des parcelles et les boisements d'essences non locales) qui permettent la découverte des richesses naturelles et environnementales du territoire.

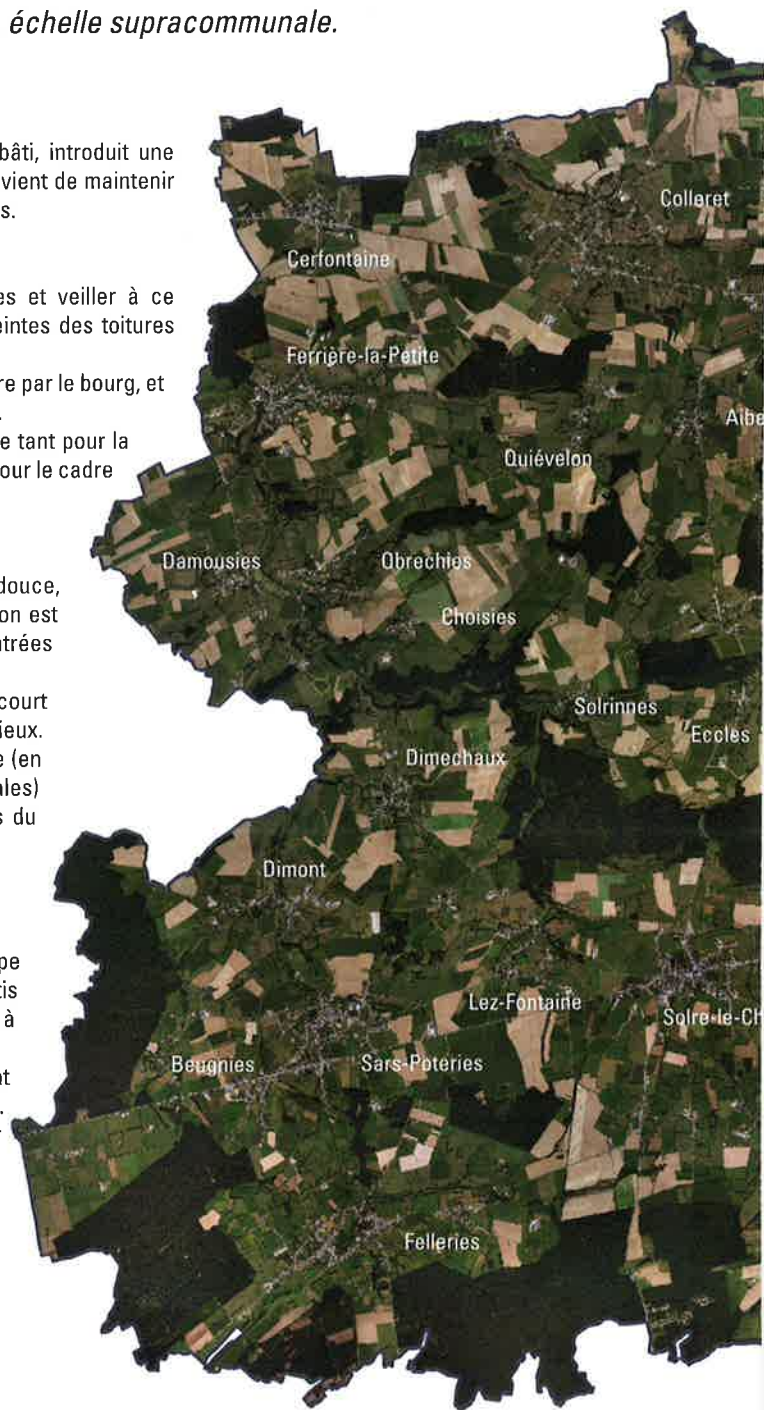
## En paysage ouvert et en lisière de forêt :

Les relations entre bâti et structure végétale sont fondamentales dans ce type de paysage. La préservation de la trame bocagère autour des ensembles bâtis existants et l'accompagnement végétal des constructions neuves participeront à l'harmonie et la cohérence de l'ensemble.

- dans les bourgs situés sur les rebords de plateaux, éviter le développement linéaire de l'urbanisation car cette situation a un impact visuel et paysager fort.

- en secteur de lisière, il est important de conserver des fenêtres visuelles sur le bocage entre les constructions et de protéger les éléments paysagers autour des secteurs bâtis.

- concernant le bâti isolé, veiller à l'intégration des bâtiments agricoles en conciliant impératifs de travail, qualités paysagère et architecturale.



Solrines, dans le vallon du ruisseau de la Hayette.



Dimont, plateau agricole et horizon boisé repoussé.

